



Site web : petr-causses-cevennes.fr

CONSEIL SYNDICAL DU 19.06.2023

Procès verbal

En application des articles L.2121-17 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du mardi 13 juin 2023, le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural se réunira à nouveau en séance ordinaire le lundi 19 juin 2023. L'ordre du jour reste inchangé.

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Saint André de Majencoules, salle socio-culturelle du Château. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à quinze heures et trente minutes, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (8) : Corinne BOUVIER, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Thierry REDON, Daniel ZEBERKO, Sylvie ARNAL (suppléante), Patrick BENEFICE.

Excusés (18) : Régis BAYLE, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Marie-France PHILIP, Hélène TOUREILLE, Marc WELLER, François ABBOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Régis BOURELLY, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Absents (19) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Bernard SANDRE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Bernard MOUNIER, Raymond THION, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Thierry REDON.

Madame la Présidente ouvre la séance à 15h30.

Monsieur Thierry REDON est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les projets de délibération et le point d'information sur le SCoT ont été exposés aux conseillers syndicaux présents le 13 juin 2023 afin de recueillir leurs avis et observations.

Pour information, étaient présents (17) : Emmanuel GRIEU, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Marc WELLER, Daniel ZEBERKO, François ABBOU, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Joël GAUTHIER, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Michel MONNOT (suppléant), Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Alexandre VIGNE.

Le présent procès-verbal retranscrit la synthèse des débats tenus le 13 juin dans une rubrique dédiée.

En préambule de la réunion du 13 juin, Joris MASAFONT, animateur chargé de l'élaboration de la charte forestière de territoire, se présente. Il a rejoint l'équipe du PETR le 1^{er} juin 2023. Il sollicitera l'ensemble des communes pour se présenter et échanger, avec les élus communaux, sur leur vision de la multifonctionnalité de la forêt.

CONSEIL SYNDICAL – POINTS D’INFORMATION

01 – PRESENTATION DE L’ETUDE REALISEE PAR LA DDTM SUR LES SENSIBILITES PAYSAGERES POUR GUIDER LE DEVELOPPEMENT DE L’ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DANS LE GARD.

Suite à un impondérable de dernière minute le 13 juin, la DDTM n’a finalement pas pu rejoindre le conseil syndical et présenter l’étude réalisée sur les sensibilités paysagères pour guider le développement de l’énergie solaire photovoltaïque au sol dans le Gard. La DDTM n’était pas non plus disponible le 19 juin à 15h30. Une réunion dédiée sera organisée dans les meilleurs délais.

Pour rappel, l’étude se compose notamment d’un document de cadrage général, de livrets d’ensembles paysagers, de fiches par SCoT et d’un cahier de recommandations. Tous ces éléments sont accessibles ici : <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Energie-renouvelable/Etude-pour-guider-le-developpement-de-l-energie-solaire-photovoltaïque-au-sol>

02 – POINT D’INFORMATION SUR LE SCoT SUITE A LA REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES DU 6 JUIN 2023

Lors conseil syndical du 11 mai 2023, il a été précisé que le débat sur le projet d’aménagement stratégique du SCoT permettait à l’équipe projet (élus référents, techniciens, A’U) de revenir vers les personnes publiques associées en ayant connaissance de l’avis et des remarques du conseil syndical. En effet, le PETR Causses et Cévennes les a réunis le 6 juin 2023.

Daniel ZEBERKO expose que les avis exprimés par les personnes publiques associées sur le PAS sont positifs. Quelques observations, demandes de précisions ou de corrections ont été formulées mais la structure et l’esprit du document ne sont pas remis en cause. La phase suivante, l’élaboration du Document d’Orientation et d’Objectifs, va pouvoir démarrer.

CONSEIL SYNDICAL – PROJETS DE DELIBERATIONS

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 11/05/2023

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le procès-verbal du conseil syndical du 11 mai 2023 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 30 mai 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du 11 mai 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

02 – VALIDATION DE L'ANALYSE SENSIBLE DU TERRITOIRE MENEES PAR LA FABRIQUE DES TRANSITIONS ET DEBAT SUR LES SUITES A DONNER

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Il est rappelé que le PETR Causses et Cévennes fait partie du groupe de 9 territoires pilotes du programme Avenir Montagne et qu'être « *territoire pilote* » permet de bénéficier d'un accompagnement de terrain de la Fabrique des transitions et ses alliés, pour définir et mettre en œuvre le projet de transition. Celui-ci se déroule en trois phases :

- 1 – une analyse sensible du territoire, par définition uniquement qualitative,
- 2 – des travaux en groupes de pairs,
- 3 – la mise en œuvre d'un projet pilote, évaluation et modélisation.

A l'occasion de deux voyages sur le territoire le 21 décembre 2022 puis les 16 et 17 février 2023, Jean-François CARON, Directeur de la Fabrique des Transitions, a interrogé 15 personnes en tête à tête et en a rencontré 15 autres. Il a construit sur cette base une **analyse sensible du territoire** qu'il a présenté aux personnes interrogées le 21 avril 2023. Les services du PETR ont ensuite assuré 3 sessions de restitution aux personnes ayant rencontré Jean-François CARON de manière plus informelle. Enfin, la soirée du 26 mai 2023 intitulée « Construisons ensemble l'avenir des Causses et Cévennes. Du rêve à l'action » a été l'occasion d'une restitution dans un format de réunion publique.

Cette analyse sensible du territoire fait apparaître :

- Des points forts : une identité locale puissante, des qualités naturelles exceptionnelles, un projet structurant très en phase avec les enjeux actuels de transition (Centre d'interprétation du changement climatique), une articulation nature-culture et une dimension sport nature évidentes, une « incroyable concentration de possibles », le fait d'être pilote dans un programme national, une gouvernance apaisée...
- Des points faibles : un manque de vision partagée, un modèle agricole questionné, de forts enjeux de mobilité et d'habitat...

- Des points ambigus : une transition écologique et énergétique peu visibles, une forte exposition aux risques, un faible relai des modèles alternatifs présents, la zone cœur du Parc National,...

L'analyse sensible propose aussi des clés pour que le territoire construise une vision partagée de la transition et du développement touristique et la décline. La Fabrique des Transitions formule les 5 recommandations suivantes :

- Recommandation n°1 : construire le fil rouge, identifier vos étoiles (objectifs) et mettre en récit le projet de territoire,
- Recommandation n°2 : où sont les cailloux blancs (jalons) déjà existants, et quels sont ceux à venir pour atteindre les étoiles (objectifs) ?
- Recommandations n°3 : investir en ingénierie de projets pour préciser les contenus opérationnels de développement touristique
- Recommandation n°4 : renforcer une stratégie de mise en visibilité, promotion du territoire, création d'un événement
- Recommandation n°5 : accélérer la transition en actes ; s'appuyer, encourager et amplifier les initiatives des pionniers en matière d'alternative

La Fabrique des Transitions insiste sur l'importance pour la maîtrise d'ouvrage de dire et valider formellement ce qu'elle retient de l'analyse sensible. Une formalisation de décision est attendue (délibération, vote permettant l'expression d'un accord de principe, assorti ou pas de réserves), afin de pouvoir s'appuyer sur une décision politique dans les étapes successives qui déclineraient les enseignements de l'analyse.

Synthèse des débats du 13 juin 2023 :

Gilles BERTHEZENE note que les résultats présentés par Jean-François CARON à Loos-en-Gohelle sont le fruit de 25 ans de travail. Il insiste sur l'importance de la mise en récit pour emporter l'adhésion des citoyens dès le départ et estime que la mise en œuvre de la recommandation n°1 est prioritaire. L'élément clé est le fil rouge.

Daniel ZEBERKO rejoint Gilles BERTHEZENE sur la priorité à accorder à la recommandation n°1, dont on ne peut pas faire l'économie. Il lui paraît toutefois difficile de se projeter sur la n°4 dès à présent. Selon lui, il est nécessaire de travailler ensemble et d'aller dans le même sens. Il juge aussi important que le conseil discute de choses qui n'ont pas encore été formulées dans ce cadre : savoir d'où on vient et vers où on veut aller, par exemple. Il insiste enfin sur l'importance de communiquer sur les réflexions et les actions en cours pour embarquer le plus grand nombre.

Irène LEBEAU relève que la recommandation n°5 est déjà enclenchée en citant notamment l'exemple du projet de pacte agro-environnemental de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Il s'agit surtout d'accélérer et d'amplifier les actions déjà lancées. Il est aussi important d'investir le sujet des énergies renouvelables. Enfin, la mise en œuvre de cette recommandation lui semble importante à mener en parallèle des autres, notamment de la première.

Joël GAUTHIER trouve judicieux l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées et estime que l'une ne va pas sans l'autre. Il insiste sur l'importance de montrer à tous l'intérêt qu'il y a à se mettre en mouvement pour donner envie.

Les élus présents prennent acte de l'analyse sensible du territoire réalisée par la Fabrique des Transitions, en approuvent l'esprit général, valident le contenu de l'ensemble des recommandations formulées et approuvent l'engagement du PETR Causses et Cévennes dans le processus de réalisation de l'ensemble des recommandations formulées en priorisant la recommandation n°1.

Synthèse des débats du 19 juin 2023 :

Bruno MONTET estime que l'analyse pointe des questions que le territoire se pose depuis de nombreuses années.

Daniel ZEBERKO rappelle que les résultats de Loos-en-Gohelle sont le fruit d'une démarche de 25 ans. Il faudra aussi du temps au territoire pour en produire.

Corinne BOUVIER évoque le manque de moyens du territoire comme explication au fait que certaines actions ou études n'aient pas été réalisées.

Patrick BENEFICE explique avoir déjà rencontré le vocabulaire employé et s'interroge sur la signification de l'expression « investir en ingénierie » dans la recommandation n°3. S'agit-il de renforcer l'ingénierie existante, d'en créer une nouvelle ? Sylvie PAVLITA rejoint Patrick BENEFICE sur le terme « investir ». Il est convenu de remplacer le terme « investir » par « mobiliser ». En effet, « investir » peut sous-tendre une croissance de l'ingénierie quelle que soit l'ambition portée alors que « mobiliser » semble mieux lier moyens et ambition.

Daniel ZEBERKO estime que la chronologie des recommandations est intéressante et que, notamment, la n°3 perd de son sens sans la n°1 et la n°2 au préalable. Il s'agit d'abord de définir le fil rouge et les éléments fédérateurs.

Sylvie PAVLITA insiste sur l'importance de la conférence financière et rappelle les débats du 13 juin.

Bruno MONTET insiste sur le fait que le but est de fédérer le territoire et que l'idée fédératrice doit se transformer en projet.

Les élus présents prennent acte de l'analyse sensible du territoire réalisée par la Fabrique des Transitions, en approuvent l'esprit général, valident le contenu de l'ensemble des recommandations formulées en modifiant le terme « investir » par « mobiliser » dans la recommandation n°3 et approuvent l'engagement du PETR Causses et Cévennes dans le processus de réalisation de l'ensemble des recommandations formulées en priorisant la recommandation n°1.

Par ailleurs, les **travaux en groupe de pairs** se poursuivent aussi à un rythme soutenu. Les quatre binômes du PETR Causses et Cévennes (Elus, agents, acteurs socioprofessionnels, Etat) participent à tous les temps proposés par la Fabrique des Transitions.

Il s'agit aussi maintenant de démarrer la dernière phase du processus, le « **projet pilote** ». Elle consiste en un accompagnement spécifique sur un projet opérationnel du territoire, identifié collectivement, et pour lequel des résultats sont attendus sur le courant de l'année 2023. Cette étape vise à mettre en application les enseignements et principes fondamentaux abordés durant le parcours (conduite du changement, changements de postures, coopération systémique, etc.) et à mobiliser l'écosystème d'acteurs sur un objet de travail et un projet concret, répondant à un besoin clair et spécifique du territoire.

Le « projet pilote » se construit collectivement et vise à la montée en compétences de l'écosystème territorial dans la conduite du changement systémique. Cette logique implique donc l'engagement du territoire dans un processus de co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés, à toutes les étapes du projet.

Le choix et la qualification du projet ne sont pas contraints. En fonction des besoins identifiés, le projet peut concerner un périmètre très large en termes de thématiques et de sujets. Sur le projet retenu, il s'agit de se poser la question des besoins du territoire et/ou du PETR Causses et Cévennes, de définir le sens souhaité de l'accompagnement de la Fabrique des Transitions, son périmètre, les enjeux à traiter, les ambitions portées, d'identifier les personnes les plus pertinentes pour porter le projet en interne, de prioriser les enjeux, pour aboutir à une qualification claire, précise et répondant aux besoins du territoire. Le document « Fiche technique pour qualifier son projet pilote » annexé à la note de synthèse précisait les attendus de cette phase et donnait des éléments méthodologiques pour définir le projet et le mettre en œuvre.

Synthèse des débats du 13 juin 2023 :

Sylvie PAVLISTA souligne que le PETR Causses et Cévennes a été capable d'associer les « quatre fantastiques » (élus, agents, acteurs socio-professionnels, agents de l'Etat) et les citoyens lors de l'élaboration du SCoT.

Irène LEBEAU propose que l'idée même de ce que pourrait être le projet pilote soit construite collectivement à travers la mise en place d'une démarche de co-construction à l'échelle du territoire. Il s'agit d'une action concrète. Elle souhaiterait que la démarche débute par une réunion ouverte à tous.

Selon Sylvie PAVLISTA, il est nécessaire de proposer une thématique à travailler pour impulser la mobilisation. Elle estime que le rôle des élus est de fixer un cadre de concertation et des axes de travail au préalable.

Dominique ROLAND craint que l'axe proposé par les élus ne soit pas forcément celui qui le serait par les habitants.

Joël GAUTHIER propose que les élus définissent des thématiques et d'en laisser une libre, à définir par les habitants. Plusieurs projets pilotes pourraient être menés simultanément.

Emmanuel GRIEU revient sur l'expérience des conseils de développement du Pays Viganais et du PETR. Il a d'abord été proposé à leurs membres de définir librement les thèmes qu'ils souhaitaient travailler, sans succès. Il a fallu les orienter, leur donner des repères et poser un cadre.

Sylvie PAVLISTA rappelle qu'il s'agit, dans un premier temps, de rédiger une note d'intention pour la Fabrique des Transitions qui rappellera notamment la nature du projet et les thèmes associés ainsi que les enjeux auxquels il répond sur le territoire. Elle précise qu'un débat a déjà eu lieu sur le sujet avec les présidents et les DGS des communautés de communes le 6 juin et en bureau syndical le 13 juin. Il en est ressorti que le projet pilote devait fédérer l'ensemble du territoire, toucher tout le monde et avoir une dimension pédagogique et un caractère festif. Il a aussi été souhaité qu'il croise les champs de la culture, du rapport à la nature et des activités de pleine nature et que la coopération et de la co-construction y occupent une place centrale. Le thème de la mobilité a fait

consensus car il s'agit d'un enjeu fort du territoire qui concerne tout ses habitants et acteurs. Un événement autour des mobilités alternatives pourrait être le point de départ d'un travail coopératif.

Emmanuel GRIEU estime que le sujet des mobilités symbolise le lien entre les différents secteurs du PETR et sert la transition du territoire. Il est suffisamment vaste pour créer une table ronde visant à faire émerger et préciser le projet pilote. Il s'agit aussi d'un sujet intergénérationnel dans lequel des actions sont réalisables rapidement. Il s'agira en premier lieu d'identifier les acteurs pertinents à associer.

Michel MONNOT précise que le projet des Escapades à vélo est très fédérateur.

Joël GAUTHIER est réservé sur le terme « mobilité » qu'il trouve un peu jargonnel. Il lui préfère le terme de « déplacement » ou un autre à définir collectivement. Il s'agit de créer du lien sur le territoire et le choix des termes adéquats est la première étape de l'adhésion. Il note que le sujet de la ressource en eau fédère aussi.

Daniel ZEBERKO insiste sur la dimension festive que devra avoir le projet pilote pour fédérer. Il doit être à la portée des moyens du territoire pour que nous puissions faire notre propre expérience. Il insiste sur la notion d'itinérance. Selon lui, le projet pilote doit être itinérant pour toucher tout le monde et relier les différentes parties du territoire.

Marc WELLER rappelle que le but du projet pilote est d'expérimenter une autre méthode de travail sur une période courte afin d'en démontrer la validité. Il lui paraît nécessaire de se fixer un objectif atteignable à court terme et tangible.

En conclusion, Sylvie PAVLISTA synthétise les différents points de convergence.

- Le projet pilote devra fédérer l'ensemble du territoire et toucher tout le monde.
- Il est souhaité itinérant, intergénérationnel et festif avec une dimension pédagogique.
- Le thème de la mobilité (la terminologie pourra être précisée) et des déplacements est retenu. Il est aussi souhaité que le projet pilote croise les champs de la culture, du rapport à la nature et des activités de pleine nature.
- La coopération et de la co-construction y occuperont une place centrale.
- L'objectif fixé devra être tangible et en mesure de produire des actions à court terme.

Synthèse des débats du 19 juin 2023 :

Sylvie PAVLISTA rappelle que le projet pilote a pour principaux objectifs de fédérer, de valider la méthode proposée par des réalisations concrètes et de développer une approche systémique. Elle rappelle les débats du 13 juin et les différents temps de réflexion menés depuis la restitution de l'analyse sensible. Elle estime enfin qu'il appartient aux élus d'impulser la démarche et d'en poser le cadre.

Daniel ZEBERKO ajoute qu'il s'agit de faire rêver et précise la problématique qui guide la réflexion : comment trouver un projet qui intéresse tout le monde sur le territoire, qui fédère, avec des acteurs impliqués et qui réponde aux enjeux de la transition ? Il explique qu'à partir d'une boutade sur une

course de caisses à savons a émergé un consensus autour d'un évènement festif, itinérant et intergénérationnel.

Sylvie PAVLISTA rappelle qu'à ce stade et à partir de grands principes, il s'agit de préparer le cadre de la concertation qui fera émerger le projet. Daniel ZEBERKO ajoute que, s'il faut respecter l'ordre des étapes de la méthode proposée par la Fabrique des Transitions, le plus important est de conserver le ton et l'enthousiasme des discussions pour embarquer.

Les élus échangent sur différentes pistes de projet dont un rallye qui proposerait à des équipes mixtes et intergénérationnelles de parcourir sur plusieurs jours les villages du PETR pour en ramener l'atout phare. Il ne s'agirait pas d'une course chronométrée. Ce serait aussi l'occasion de tester de nouveaux modes de déplacements.

Sylvie PAVLISTA note que le sujet de la mobilité suscite toujours des débats passionnés et enthousiastes et relève la fertilité de l'imaginaire auquel il renvoie. Sylvie PAVLISTA rappelle l'idée évoquée précédemment d'un forum ouvert et festif sur le sujet.

Corinne BOUVIER ajoute que la mobilité est un axe fort de la communauté de communes du Pays Viganais et de la commune de Saint Laurent le Minier.

Bruno MONTET propose de convier les associations importantes du territoire à participer à la réflexion et insiste sur l'importance de lancer rapidement l'élaboration de la stratégie de mobilités qui permettra de recenser les besoins.

En conclusion, Sylvie PAVLISTA note que les élus présents partagent la vision des élus présents le 13 juin et synthétise les différents points de convergence (cf page précédente). Une première réunion de concertation est en projet pour mi-juillet.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de l'analyse sensible du territoire réalisée par la Fabrique des Transitions,

EN APPROUVE l'esprit général,

VALIDE le contenu de l'ensemble des recommandations formulées en remplaçant le terme « investir » par « mobiliser » dans la recommandation n°3,

APPROUVE l'engagement du PETR Causses et Cévennes dans le processus de réalisation de l'ensemble des recommandations formulées.

PRIORISE la recommandation n°1.

PREND ACTE de la tenue du débat sur les besoins du territoire, du sens souhaité de l'accompagnement de la Fabrique des Transitions, de son périmètre, des enjeux à traiter, des ambitions portées et de la priorisation des enjeux, pour aboutir à une qualification du « projet-pilote » claire et répondant aux besoins du territoire, et des points de convergence suivants :

- Le projet pilote devra fédérer l'ensemble du territoire et toucher tout le monde.

- Il est souhaité itinérant, intergénérationnel et festif avec une dimension pédagogique.
- Le thème de la mobilité et des déplacements est retenu. Il est aussi souhaité que le projet pilote croise les champs de la culture, du rapport à la nature et des activités de pleine nature.
- La coopération et de la co-construction y occuperont une place centrale.
- L'objectif fixé devra être tangible et en mesure de produire des actions à court terme.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

03 - CANDIDATURE DU PETR CAUSSES ET CEVENNES A L'APPEL A PROJET POLES DE PLEINE NATURE 2023 DU MASSIF CENTRAL

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente expose que la stratégie touristique de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires est notamment fondée sur le tourisme de pleine nature. La communauté de communes a répondu en 2013 à un Appel à projet du Massif Central pour structurer un Pôle de Pleine nature. Depuis 2014, la communauté de communes est donc engagée dans une politique de développement d'activités de pleine nature et dans la transition de la station de Prat Peyrot en pôle 4 saisons. La structuration d'un Réseau local d'espaces, sites et itinéraires (RLESI) ou la requalification des bâtiments de Prat Peyrot en sont des actions phares. Le centre d'interprétation du changement climatique ouvrira aussi ses portes en juillet 2023 affirmant ainsi le positionnement de destination science, culture et pleine nature de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Le tourisme de nature est aussi un des piliers de la stratégie touristique du Pays Viganais. Un maillage de sentiers de randonnées et multi-activités de plus de 650 km est inscrit dans le cadre de schéma départemental. Des boucles VTT ont été créées tout comme un espace trail regroupant 22 circuits pour un total de 300km balisés. Enfin, la construction d'une stratégie commune affirmant la vocation de pleine nature de la destination à l'échelle du territoire du PETR Causse et Cévennes et s'inscrivant dans un objectif de tourisme durable figure dans le projet de territoire du PETR.

Une étude visant à qualifier l'offre d'activités de pleine nature sur le PETR Causse et Cévennes a été confiée à la Banque des Territoires dans le cadre du programme Avenir Montagne.

Madame la Présidente indique que l'appel à projet 2023 Pôles de pleine nature du Massif Central est ouvert depuis le 30 mai 2023. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure phare Tourisme durable de la Convention Interrégionale du Massif Central 2021-2027 et dans la continuité de celui de la programmation 2014-2020. Le pôle de pleine nature de l'Aigoual, porté jusqu'ici par la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes, faisait partie des 17 territoires retenus lors de cette dernière programmation.

Ce nouvel appel à projet vise à accompagner des territoires :

- Souhaitant développer une offre touristique de nature (sports et loisirs) valorisant le territoire, ses paysages, ses ressources naturelles et patrimoniales.
- Présentant une envergure suffisante en termes de périmètre, de stratégie et d'actions pour être inspirants pour les autres territoires du massif ; l'enjeu est ainsi d'organiser à l'échelle

interrégionale un réseau de pôles tournés vers l'excellence et l'innovation, proposant d'expérimenter des méthodes de travail et de valorisation exemplaires et reproductibles.

Les lauréats de ces appels à projets bénéficieront de financements de l'Etat (FNADT Massif central) pour l'animation du Pôle de pleine nature. L'assiette éligible porte sur 60% d'un ETP, intégrant le salaire et les coûts indirects. Les frais de mission ne sont pas éligibles. Une seule structure est éligible par pôle. Le taux d'aide est de 70% et l'aide est plafonnée à 79 603 € pour 3 ans. En complément de cette aide de l'Etat, des crédits pourront être mobilisés, sous réserve des modalités d'intervention de chaque financeur, pour la réalisation du plan d'actions : crédits des Conseils régionaux et départementaux, crédits relevant du programme opérationnel FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 et de sa priorité 7 Massif central, crédits d'EDF Hydro.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 13 juillet 2023 à 12 heures. Les lauréats seront annoncés en septembre 2023.

Synthèse des débats du 13 juin 2023 :

Sylvie PAVLISTA précise que le sujet a été discuté lors d'une réunion avec les présidents et les DGS des communautés de communes le 6 juin.

Joël GAUTHIER ne souhaite pas qu'il y ait, à terme, un seul animateur pour les deux communautés de communes.

Gilles BERTHEZENE ne souhaite pas que les communautés de communes répondent chacune de leur côté et est favorable à une réponse commune coordonnée et portée par le PETR. Il rappelle l'historique du Pôle Nature 4 Saisons et les actions menées notamment sur Prat Peyrot, le Centre d'interprétation du changement climatique et les sentiers de randonnée. Il ne souhaite toutefois pas que le chargé de mission actuel soit transféré au PETR même s'il pourra intervenir en appui.

Irène LEBEAU s'inquiète du financement du poste du chargé de mission de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires en cas de réponse à l'échelle du PETR.

Emmanuel GRIEU propose que le territoire négocie un financement supplémentaire auprès du Massif Central en cas de réponse à l'échelle du PETR.

Sylvie PAVLISTA souhaite que la réponse soit construite avec l'ensemble des acteurs des activités de pleine nature du territoire et, notamment, le Parc National, les offices de tourisme, le syndicat mixte du Grand Site de France du Cirque de Navacelles, ...

Marc WELLER perçoit dans la rédaction des conditions d'éligibilité un souhait de changement d'échelle de la part du Massif Central. Selon lui, une réponse à l'échelle d'une communauté de communes aura peu de chance d'être retenue.

Daniel ZEBERKO invite à être réaliste sur le poids du territoire à l'échelle du Massif Central et des quatre régions concernées.

Le comité de pilotage du Pôle Nature 4 Saisons du Massif de l'Aigoual auquel le représentant du Massif Central participera le 14 juin 2023 sera l'occasion de poursuivre les réflexions.

Synthèse des débats du 19 juin 2023 :

Patrick BENEFICE exprime sa difficulté à se positionner sur le sujet étant donné que la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires n’a pas arrêté sa position.

Sylvie PAVLISTA précise que le sujet a été discuté lors d’une réunion avec les présidents et les DGS des communautés de communes le 6 juin et rappelle le contenu des débats du 13 juin. Elle précise que la proposition de candidater à l’échelle du PETR émane de la réunion du 6 juin et vise à optimiser la réponse du territoire à un besoin identifié et les chances d’être retenus. En effet, lors du comité de pilotage du pôle de pleine nature de l’Aigoual du 14 juin, il a semblé clair qu’une candidature à l’échelle d’une communauté de communes avait peu de chances d’aboutir. De plus, en cas de réponse portée par le PETR, une lettre d’engagement des deux communautés de communes sera nécessaire faute de quoi le dossier sera inéligible. Elle rappelle enfin que cette délibération est proposée dans un état d’esprit facilitateur étant donné les délais très courts de l’appel à projet et le fait qu’il n’y a pas de nouveau conseil syndical prévu d’ici l’échéance (13 juillet) et la décision du Massif Central (septembre).

Afin de préserver la possibilité d’une réponse à l’échelle du PETR si les communautés de communes confirment cette volonté, il est convenu de délibérer favorablement sous réserve de la réception, dans les délais, des lettres d’engagement des communautés de communes.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

APPROUVE la mise en place d’une politique de développement des activités de pleine nature à l’échelle du PETR Causses et Cévennes dans la continuité des actions menées dans le cadre du programme Avenir Montagne et du Pôle de pleine nature de l’Aigoual par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, par la communauté de communes du Pays Viganais et par le PETR Causses et Cévennes.

APPROUVE l’engagement du PETR Causses et Cévennes dans le processus de candidature à l’appel à projet 2023 Pôles de pleine nature du Massif Central, sous réserve de la réception dans les délais des courriers d’engagement des communautés de communes concernées,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l’ensemble des documents et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

04 – GAL LEADER – ADHESION A L’ASSOCIATION AIGOUAL CEVENNES PIC SAINT-LOUP

Rapporteur : Bruno MONTET

Monsieur le vice-président rappelle que le Groupe d’Action Locale (GAL) Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup a été sélectionné lors de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie le 9 février 2023, figurant ainsi parmi les 37 territoires LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l’Économie Rurale) retenus en Occitanie. Il rappelle que le programme LEADER est un programme de financements européens pluriannuel destiné à financer des projets privés ou publics contribuant au développement des territoires ruraux. Pour le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup, l’enveloppe attribuée s’élève à 2 197 037 € pour la programmation 2023-2027.

L’association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup sera la structure porteuse du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup dont le périmètre s’étend sur cinq communautés de communes : Causses Aigoual

Cévennes – Terres Solidaires, Cévennes Gangeoises et Suménoises, Grand Pic Saint-Loup, Pays Viganais et Piémont Cévenol.

Les membres simples adhérents de cette association disposent d'un siège chacun au sein de l'assemblée générale. Les membres siègent en binôme. Chaque binôme dispose d'une voix délibérante au sein de l'assemblée générale.

Synthèse des débats du 19 juin 2023 :

Bruno MONTET informe le conseil que les agents du GAL ont planifié des rencontres avec les collectivités et les acteurs locaux pendant l'été. En réponse à Thierry REDON, il précise que le GAL permet d'accéder à des financements du fonds européen LEADER pour des projets publics ou privés de développement rural (comme la conserverie de Rogues) selon une doctrine élaborée par le territoire et validée par la Région. Cette stratégie est très large. Il précise qu'un cofinancement public est nécessaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADHERE à l'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup

AUTORISE le binôme Madame Sylvie PAVLISTA et Madame Madeleine MACQ à représenter le PETR Causses et Cévennes au sein de l'assemblée générale de l'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

05 – GAL LEADER - DESIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E AU SEIN DU COLLEGE PRIVE DU GAL AIGOUAL CEVENNES PIC SAINT-LOUP

Rapporteur : Bruno MONTET

Monsieur le vice-président rappelle que le Groupe d'Action Locale (GAL) Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup a été sélectionné lors de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie le 9 février 2023, figurant ainsi parmi les 37 territoires LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) retenus en Occitanie. Il rappelle que le programme LEADER est un programme de financements européens pluriannuel destiné à financer des projets privés ou publics contribuant au développement des territoires ruraux. Pour le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup, l'enveloppe attribuée s'élève à 2 197 037 € pour la programmation 2023-2027.

Le Comité de Programmation est l'instance décisionnelle du GAL, composé d'un collège public et d'un collège privé. Il met en œuvre la Stratégie Locale de Développement (SLD) du GAL et s'assure du bon déroulement du programme. Ses membres se réunissent plusieurs fois par an pour sélectionner

les projets et leur attribuer une subvention LEADER. Chaque binôme partage une voix délibérante au sein du Comité de Programmation.

Lors de la plénière du 4 mai 2023, le conseil de développement a proposé la candidature de Maryline BERTRAND pour siéger en binôme avec un représentant du conseil de développement de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Madame Maryline BERTRAND à représenter le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes au sein du collège privé du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup dans le cadre du programme LEADER 2023-2027.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents et conventions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

06 – AVENANTS AUX CONTRATS BOURG CENTRE OCCITANIE DE QUISSAC ET LE VIGAN

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que les contrats Bourg-Centre Occitanie sont des démarches partenariales entre la Région Occitanie Midi Pyrénées et les collectivités locales qui permettent aux territoires de porter un projet de développement et de valorisation de la centralité.

Les avenants ont pour objet de conforter les Contrat Bourg-Centre de première génération, signés le 13 mars 2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Les projets de revitalisation proposés dans les avenants sont en cohérence avec ceux portés par les programmes Petites Villes de demain. Ils s'articulent autour :

De quatre axes stratégiques pour Le Vigan :

- Rénover l'habitat et la valoriser le patrimoine en cœur de bourg ;
- Requalifier les espaces publics et le favoriser développement de mobilités alternatives ;
- Permettre l'accès aux services et aux équipements de qualités ;
- Favoriser le maintien des petits commerces et d'activités économiques.

De trois axes stratégiques pour Quissac :

- Une ville qui confirme et développe sa fonction de centralité
- Une ville qui préserve et améliore son cadre de vie
- Une ville qui rénove et valorise son patrimoine

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires sur leur accompagnement financier. Pour la Région, ont vocation à être accompagnés les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

La gouvernance du programme associera l'ensemble des signataires et sera réunie à minima une fois par an en cohérence avec :

- Le comité de pilotage du programme Petites Villes de demain qui assure le suivi de l'Opération de Revitalisation de Territoires
- Le comité de pilotage du Contrat Territorial Occitanie Causses et Cévennes Piémont 2022-2028.

CONSIDÉRANT l'ensemble des enjeux structurants auxquels les bourgs centres font face notamment en termes d'habitat, d'amélioration des espaces publics, de maintien des équipements et de services, de développement commerces ;

CONSIDÉRANT le travail effectué dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Causses et Cévennes – Piémont 2022-2028 ponctué par un comité de pilotage qui s'est réuni le 3 mars 2023 au Vigan,

CONSIDÉRANT l'engagement des communautés de communes du Piémont Cévenol et du Pays Viganais et des villes de Quissac et du Vigan dans le programme Petites Villes de Demain depuis le 21 juillet 2021 qui se traduit notamment, pour Le Vigan, par la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire le 25 avril 2023,

CONSIDÉRANT les travaux du comité de projet qui s'est tenu à Quissac le 24 avril 2023 et qui a validé le projet proposé en annexe de la convention ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les Contrats Bourg-Centre de 1ère génération signé le 13 mars 2020 pour la période 2019-2022 ;

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Synthèse des débats du 19 juin 2023 :

En réponse à Patrick BENEFICE, il est précisé que le PETR est signataire de ces avenants Bourg Centre Occitanie car ce dispositif doit être cohérent avec le Contrat Territorial Occitanie qu'il pilote. De plus, le PETR accompagne les Bourg Centre dans le développement de leurs projets au même titre que l'ensemble des communes couvertes par le contrat.

Sylvie PAVLISTA rappelle que Jeanne CLAVIERE a rejoint l'équipe du PETR spécifiquement pour piloter les dispositifs contractuels (Contrat Territorial Occitanie, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, ATI FEDER, ...) et accompagner les collectivités dans leurs projets. Elle invite l'ensemble des élus à ne pas hésiter à la solliciter et le plus en amont possible de leur projet. Bruno MONTET explique comment Jeanne CLAVIERE lui a permis d'optimiser le financement d'un projet de la commune d'Aulas. De plus, sa présence favorise le lien entre les communes et le partage d'expérience.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE les stratégies de revitalisation déclinées en annexe,

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter l'ensemble des partenaires pour permettre la mise en œuvre des programmes,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

**07 - ADHESION AU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD (CDG 30) ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA
PROTECTION DES DONNEES**

Rapporteur : Alexandre VIGNE

Monsieur le vice-président expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne sur la protection des données, proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG 30).

Le Règlement Général européen de Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte certaines modifications en matière de protection des données personnelles.

Il responsabilise notamment les collectivités territoriales sur la protection des données qu'elles collectent et la sécurité des systèmes d'information. Il renforce les obligations des collectivités territoriales en matière de respect des libertés et droits fondamentaux des personnes vis-à-vis de leurs données.

Le pouvoir de sanction de la CNIL augmente considérablement et le non-respect de cette réglementation entraîne des sanctions financières lourdes.

La désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) pour chaque collectivité territoriale devient obligatoire et il convient de se conformer à cette nouvelle réglementation.

Considérant le volume important de ces obligations et le niveau d'expertise demandé en matière de protection de données, la mutualisation présente un intérêt certain.

Par l'article 25 de la loi statutaire, le CDG 30 est compétent pour assurer tout conseil en organisation et conseil juridique. Il propose la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour accompagner la collectivité dans sa mise en conformité.

Il est proposé d'inscrire le PETR Causses et Cévennes dans cette démarche.

Les modalités d'exécution de la mission et les tarifs sont détaillées dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération. Pour un syndicat mixte, le niveau de conformité de base s'élève à 900 euros par an.

VU le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

VU la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de cette loi,

VU la délibération du CDG 30 en date du 05 octobre 2018, créant le service « Protection des données » du CDG 30, approuvant les conditions d'adhésion au service « Protection des données » et les tarifs s'y rapportant,

VU la demande d'avis au Comité Technique concernant la mise en conformité du PETR Causses et Cévennes au RGPD,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service « protection des données » du Centre de Gestion du Gard,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention d'adhésion, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

DESIGNE le CDG 30 « DPD personne morale » comme étant le Délégué à la Protection des Données du PETR Causses et Cévennes.

08 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE REGIONAL DE SUIVI INTERFONDS

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Région Occitanie est autorité de gestion des Programmes Opérationnels (PO) Midi-Pyrénées Garonne (MPG) et Languedoc Roussillon (LR), et du PO interrégional Pyrénées. A ce titre, elle définit les règles de gestion et coordonne la mise en œuvre des Programmes avec le partenariat régional et les services instructeurs internes et externes.

Composé de 240 membres élus référents et présidé par Nadia Pellefigue, Vice-Présidente de la Région déléguée à l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Europe et les Relations Internationales, le comité régional de suivi interfonds est l'instance de gouvernance garante de la coordination des différents fonds. Le PETR Causses et Cévennes y siège dans le collège des représentants du Développement Rural.

Ses décisions sont prises selon la règle du consensus de l'ensemble des membres présents et après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des membres. Il procède le plus souvent sous forme de consultation écrite. En cas de désaccord du partenariat, les décisions seront soumises au vote. Dans le cadre de la mise en place de ce vote, il appartient à chaque structure membre de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant-e) et d'en communiquer l'identité au secrétariat du comité. Seuls ces représentant-es désigné-es auront la possibilité d'exprimer un vote au nom de leur structure.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DESIGNE Mme Irène LEBEAU en qualité de titulaire, et M. Emmanuel GRIEU en qualité de suppléant, pour représenter le PETR Causses et Cévennes au sein du Comité Régional de Suivi Interfonds,

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

09 – BUDGET - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente indique au conseil syndical qu'afin de permettre la régularisation de certaines écritures comptables, il convient de procéder à une décision modificative n°1 du budget, qui se définit de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
011	611	Contrats de prestations de services	-14 550,00 €	Erreur inscription au BP
		<i>Total chapitre 011</i>	-14 550,00 €	
65	65748	Autres personnes de droit privé	14 550,00 €	Régularisation BP
		<i>Total chapitre 65</i>	14 550,00 €	
		TOTAL	0,00 €	

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	-0,29 €	Régularisation affectation de résultats
		<i>Total chapitre 002</i>	-0,29 €	
74	7472	Subvention Région	0,29 €	Equilibre de la DM
		<i>Total chapitre 74</i>	0,29 €	
		TOTAL	0,00 €	

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-0,28 €	Régularisation affectation de résultats
		<i>Total chapitre 001</i>	-0,28 €	
		TOTAL	-0,28 €	

Recettes d'investissement :

Chapitre	Article	Nature	Montant	Détails
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-0,28 €	Régularisation affectation de résultats
		<i>Total chapitre 10</i>	-0,28 €	
		TOTAL	-0,28 €	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VOTE la Décision Modificative n°1 comme défini ci-dessus du budget 2023.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses évoquées le 13 juin 2023 :

- François ABBOU indique avoir été contacté par Mathurin DELORD du SMEG 30. Deux villages du PETR ont bénéficié de travaux préventifs de mise en sécurité d'infrastructures électriques en cas d'inondations. Un reliquat d'enveloppe existe pour soutenir des projets de ce type. Il invite les élus intéressés à le contacter.
- Les élus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires rappellent que le Centre d'Interprétation du Changement Climatique ouvre ses portes à la population locale dès le 1^{er} juillet.

Questions diverses évoquées le 13 et le 19 juin 2023 :

- Myriam MOSCOVITCH informe qu'une conférence-débat sur le thème du changement climatique intitulée « Observer – Prévoir – Anticiper » et animée par Matthieu LENGAIGNE, directeur de recherche à l'IRD, aura lieu à Avèze le 1er juillet au Foyer des Campagnes. Le PETR relaiera la communication relative à cet événement.